

MAISON DES ENFANTS DES CHEMINOTS  
*Association régie par la Loi de 1901*  
*déclarée à la Préfecture de police de Paris le 3 mars 1931*  
*(Ass W751041509)*  
*publication au J.O. du 19 mars 1931*  
42, rue de Maubeuge 75009 PARIS

Monsieur le Président des Enfants des Cheminots,  
Monsieur le Secrétaire Général de la Maison des Enfants des Cheminots,  
Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

C'est la lutte contre la tuberculose, qui a vu se développer aeriiums et préventoriiums, une action prioritaire pour les compagnies de Chemins de fer qui en fait rassemble nos deux associations.

C'est dans ce cadre que la Compagnie des Chemins de fer du Nord constitua en 1930 une œuvre en ce sens « la Maison des Enfants des Cheminots du Nord » dont la gestion et la direction furent confiés à l'Ingénieur en Chef FLAMENT et à la Surintendante des Cités du Nord Mlle GRANGE avec pour objectif principal la création d'un aérium à Crouy sur Ourcq en Seine et Marne ; pour se faire elle acquit une propriété « la Vigne ».

En 1936 vint s'ajouter la création et la gestion du Centre d'Hygiène Sociale Marcadet, proche du grand dépôt et des Ateliers de la Chapelle au service des nombreux cheminots demeurant dans le quartier dit « des Poissonniers ».

La création de la SNCF le 1<sup>er</sup> janvier 1938 ne changea rien et en 1952, une nouvelle activité : l'accueil des familles à SAINT LUNAIRE (Ille et Vilaine) (Les Horizons) vint s'ajouter aux activités de l'œuvre. L'effet bénéfique de la lutte contre la tuberculose, conduit à changer la destination de son établissement Seine et Marnais en maison d'accueil pour enfants en difficultés.

Les vicissitudes ont poussé à des restructurations et fermetures d'établissements nous obligeant à continuer nos activités sous forme de partenariats avec d'autres associations cheminotes ou non. C'est ainsi que depuis de nombreuses années des liens ont été tissés avec les Enfants des Cheminots ; et lors de son Assemblée générale du 6 octobre 2018, les membres de la Maison des Enfants des Cheminots ont décidé le financement d'investissements pérennes au profit du CMI de Romagnat.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour inaugurer la première réalisation qu'est la maison des parents.

- une réalisation attendue pour offrir aux parents d'enfants hospitalisés un accueil de qualité et la possibilité de pouvoir passer quelques moments avec leur enfant en toute intimité,
- une réalisation indispensable dans le cadre de la réforme des frais de transport des patients,
- une réalisation utile dans le cadre du développement des activités du CMI,

La concrétisation du projet se matérialise par l'inauguration de ce jour qui ne fut possible que par l'engagement de plusieurs acteurs :

- Les architectes,
- Les entreprises,
- Le personnel du service technique du CMI sous la direction de M. Lamyrand,
- M. Raucroy, directeur du CMI, qui a veillé, dans l'ombre, au bon déroulement du chantier.

En la dénommant : « la Vigne », c'est un peu de l'histoire de la Maison des Enfants des Cheminots qui perdurera sur le site de La Prugne.

Puisse cette première réalisation être la préfiguration d'autres encore, c'est notre souhait.

Pour conclure, je me permettrai d'emprunter la devise d'une de nos associations sœurs (le Jardin du Cheminot) : « Croire à ce que l'on fait et le faire dans l'enthousiasme ». C'est, je pense, ce qui nous anime.

M. GUICHOUX J., *Président de la Maison des Enfants des Cheminots* le 01.06.2019